

AVIS AU PUBLIC

COMMODO ET INCOMMODO

Conformément aux articles respectifs de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que les **demandes** et **décisions** ci-dessous ont été adressés à l'administration communale de Hesperange pour **affichage et publication**.

N° DU DOSSIER	DATE	DEM ⁽¹⁾	DÉC ⁽²⁾	ITM ⁽³⁾	ENV ⁽⁴⁾	COM ⁽⁵⁾	DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	EMPLACEMENT	AFFICHAGE	
										DU	AU
3A/2025/0249/186	27.01.25	X		X			TK ELEVATOR Luxembourg SARL	Exploitation d'un ascenseur pour le compte des Copro. De la résidence	75, rue Ernest Beres à Howald	19.02.25	06.03.25
3A/2024/4538/184	22.01.25		X	X			MAISON SCHILTZ	Exploitation d'un appareil élévateur à plateforme pour personnes	12, Ceinture des Rosiers à Howald	29.01.25	10.03.25
3/2024/0170	12.07.24	X			X		ADM. COMM. DE HESPERANGE	Exploitation de bureaux dans les combles	474, route de Thionville Hesperange	27.02.25	14.03.25
3/2024/0170	12.07.24	X			X		ADM. COMM. DE HESPERANGE	Exploitation de bureaux dans les combles	474, route de Thionville Hesperange	27.02.25	14.03.25
3A/2024/4410/184	29.01.25		X	X			TK HOME SOLUTIONS	Exploitation d'un monte-escaliers pour le compte de M. Muilheims	26, Rue Pierre Weydert à Fentange	05.02.25	17.03.25
3/2023/0338/181 rect.	31.01.25		X	X			PROXIMUS Luxembourg SA	Exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe	34, Rue Rangwee à Howald	05.02.25	17.03.25
3A/2025/0564/186	13.02.25	X		X			LME SARL	Exploitation d'un monte-escaliers pour le compte de Mme. Schiltz-Greiveldinger	34, Rue Auguste Scholer à Howald	05.03.25	20.03.25
3A/2025/0575/186	20.02.25	X		X			LME SARL	Exploitation d'un monte-escaliers pour le compte de Mme. Koepler-Ludig	25, Rue de la Libération à Itzig	05.03.25	20.03.25
3A/2025/0641/186	21.02.25	X		X			TK ELEVATOR SARL	Exploitation d'un élévateur à plateforme pour personnes pour le compte de la Maison Bastian	23, Rue de la Corniche à Itzig	05.03.25	20.03.25
3A/2025/0677/173	12.12.24	X		X			ORONA Luxembourg SA	Exploitation d'un ascenseur pour le compte de la copropriété de la résidence	418, route de Thionville à Hesperange	05.03.25	20.03.25
1/2024/0191	15.04.24		X		X		GROSSFELD PAP SA SICAV	Immeuble de bureaux, installation de production de froid et posate de transformation	Section HoC de Gasperich à Luxembourg	12.02.25	24.03.25
3/2024/0220	06.08.24		X		X		ORCHIMONT SA	Installation de production de froid et poste de transformation	2, Boulevard du Kiev à Luxembourg	12.02.25	24.03.25
3/2024/0311	21.11.24		X		X		ORCHIMONT SA	Modification de la date effet de cessation d'activités (3/2023/0243)	23, rue des Bruyères à Howald	12.02.25	24.03.25
3/2024/0312	21.11.24		X		X		IKO REAL ESTATE	Modification de la date effet de cessation d'activités (3/2023/0244)	25, rue des Bruyères à Howald	12.02.25	24.03.25
3A/2024/4557/173	03.02.25		X	X			BOUVY SA	Exploitation d'un monte-escaliers pour le compte de M. Mme. GOERGEN-KIRCH	22, Rue Pierre Weydert à Fentange	12.02.25	24.03.25
D/25/0003	22.01.25		X		X		M. HABSCHEID Christophe	Incident de pollution à hauteur de silos à fourrage vert ainsi qu'au niveau d'une fosse septique en lien avec le déversement de substances polluantes	1, op der Haard à Alzingen	12.02.25	24.03.25
3A/2024/4693/166	18.12.24		X	X			BABYHOME SARL	Autorisation pour la modification d'une crèche et foyer de jour	105, rue des Bruyères à Howald	12.02.25	24.03.25
3A/2024/4591/173	10.12.24		X	X			LOSCH IMPORT SARL	Exploitation d'un pont élévateur pour véhicules mobile Finkbeiner Const. 87112	5, rue des Joncs à Howald	19.02.25	31.03.25
3A/2024/4592/173	10.12.24		X	X			LOSCH IMPORT SARL	Exploitation d'un pont élévateur pour véhicules mobile Finkbeiner Const. 87113	5, rue des Joncs à Howald	19.02.25	31.03.25
3A/2024/4593/173	10.12.24		X	X			LOSCH IMPORT SARL	Exploitation d'un pont élévateur pour véhicules mobile Finkbeiner Const. 87114	5, rue des Joncs à Howald	19.02.25	31.03.25
3A/2024/4594/173	10.12.24		X	X			LOSCH IMPORT SARL	Exploitation d'un pont élévateur pour véhicules mobile Finkbeiner Const. 87115	5, rue des Joncs à Howald	19.02.25	31.03.25
3/2024/0250/119	13.02.25		X	X			IKO REAL ESTATE	Excavation de terres polluées et chantier d'excavation autre que la roche	23-25, rue des Bruyères à Howald	19.02.25	31.03.25
1/2024/0544	28.01.25		X		X		MUNDO PNEUS SARL	Cessation d'activités d'ateliers et garage de réparation (1/07/0472)	14, Allée de la Jeunesse Sacrifiée à Hesperange	26.02.25	07.04.25
1/2025/0049	05.02.25		X		X		LSVAF1 Bodensee H20 SARL	Cessation d'activités de 3 installations de production de froid et de tours aérofrigorantes (1/22/0272)	33, rue de Gasperich à Hesperange	26.02.25	07.04.25
4/2025/059	13.02.25		X		X		M. NAU Jean-Pierre	Station fixe de distribution de gasoil 15000 ltr	5, Rue Nachtbann à Itzig	26.02.25	07.04.25
3A/2025/0099/174	26.02.25		X	X			BOUVY SA	Exploitation d'un monte escalier pour le compte de Mme. Sprengler-Teixeira	47, rue de la Libération à Itzig	05.03.25	14.04.25
3A/2025/0149/187	26.02.25		X	X			MATERIEL ELWE SERVICE SARL	Exploitation d'un élévateur à fourches Hyster J1.8XN pour le compte de Mecanauto	12, Rue des Bruyères à Howald	05.03.25	14.04.25
3/2024/0213/160	28.02.25		X	X			SIMON-CHRISTIANSEN & ASSOCIES	Installation et exploitation d'un poste de transformation relié à la sous-station SST10 pour le compte de Luxtram sa	HoC de Gasperich à Luxembourg	05.03.25	14.04.25

DOSSIERS DE DEMANDE

Pour les établissements des classes 1 et 2, l'affichage des avis indiquant l'objet de la demande d'autorisation doit avoir lieu simultanément à la maison communale et, de manière bien apparente, à l'emplacement où l'établissement est projeté.

A dater du jour de l'affichage, le dossier de demande est déposé pendant une période de 15 jours au service technique communal (bureau E5) et pourra y être consulté pendant ce délai par tous les intéressés. A l'expiration du délai d'affichage, le bourgmestre ou son délégué recueille les observations écrites et procède à une enquête de commodo et incommodo, dans laquelle sont entendus tous les intéressés qui se présentent. Il est dressé procès-verbal de cette enquête.

Les établissements des classes 3, 3A et 3B sont soumis à l'autorisation des ministres, sans qu'il y ait lieu de recourir à la procédure d'affichage et publication de la demande d'autorisation.

NOTIFICATIONS D'UNE DÉCISION / ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Le public est informé des décisions en matière d'établissements classés par affichage à la maison communale pendant 40 jours tandis qu'elles ne sont pas affichées à l'emplacement où l'établissement est projeté.

Un recours pourra être introduit devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours. Ce délai commence à courir à l'égard du demandeur de l'autorisation à dater de la notification de la décision et vis-à-vis des autres intéressés à dater du jour de l'affichage de la décision.

Pendant toute la durée de l'exploitation d'un établissement, une copie des autorisations est conservée à la commune et peut y être consultée librement.



Hesperange, le 05 mars 2025
Pour le Collège Echevinal

Le Bourgmestre,



Marc LIES